

Daniamant



Les feux RL4 pour canot de survie (BiB) & l'accumulateur RB2 s'appliquent également à RL4 (RFD/DSB) & RB2 (RFD/DSB)

Instructions de Maintenance et d'Installation



Description

RL4 Le RL4 est un éclairage avec une haute intensité lumineuse. Cet éclairage devra être positionné à l'extérieur du radeau (canot) de survie. Cet appareil est totalement étanche et imperméable. Il comprend un dôme en plastique, une lampe à incandescence et un circuit électronique. Deux câbles équipés de fiches moulées sont également fournis. Ils serviront dans le cadre d'un raccordement aux logements (prises) de deux accumulateurs RB2. Scellage étanche du dôme par joint rond néoprène.

RB2 Chaque accumulateur comprend une pile au lithium positionnée dans un boîtier étanche moulé, lequel est pourvu d'un commutateur. Cet interrupteur permet des opérations de type « manuel » et « automatique ». Un fusible protège la pile contre les risques de surcharge, de sous-tension, de surchauffe ou de court-circuit. La durée de vie opérationnelle est de 12 heures minimum.

Daniamant Limited

Unit 3, The Admiral Park, Airport Service Road, Portsmouth, UK PO3 5RQ
 Telephone : +44 (0)23 9267 5100 Facsimile : +44 (0)23 9267 5101
www.daniamant.com



Installation

Feu

La base du RL4 possède deux trous de fixation. L'appareil peut être rattaché au canot : Soit en étant agrafé à la structure du BiB. Il sera ensuite monté et collé, à l'aide d'un adhésif, au sommet du cône de celui-ci. Ou encore, à l'aide d'une attache, comme montré sur le schéma mis en pièce-jointe. Les fils de la batterie (pile) devront être attachés, voire intégrés, aux coutures du canot de survie (au cours de l'étape de fabrication de celui-ci). La longueur du fil est configurée de manière à pouvoir s'adapter aux besoins du canot.

Batterie

Les deux accumulateurs constitue une source d'alimentation pour un seul et unique feu ou avertisseur lumineux. A noter : La batterie est composée d'accumulateurs, lesquels sont connectés en série via une unité électronique (interface). Les piles (batteries) devront être positionnées au sein d'une poche ou devront être retenues, à l'aide de courroies élastiques, sous la toile ou le cône du radeau. Ainsi, les piles (batteries) seront d'avantage visibles en cas d'Opération de type « manuel ». Les accumulateurs devront être positionnés à 50mm au minimum, ce afin d'éviter toute interaction magnétique. Si les instructions mentionnées sur l'étiquette de la batterie vous paraissent obscures, n'hésitez pas à vous entraîner. Visualisez les instructions relatives à l'ensemble des éléments du canot. En cas d'opération de type « automatique », chaque capsule de déclenchement devra être fixée, à l'aide de son filin, sur le côté du canot opposé à celui des batteries (piles). Ainsi, à l'issue du gonflage du radeau, la capsule se trouve expulsée.

Opération

A l'issue du gonflage du radeau, lorsque le mode « opération automatique » est enclenché, l'éclairage fonctionne avec une forte intensité lumineuse. Des interrupteurs coulissants, positionnés sur les côtés des accumulateurs, pourront être actionnés. Ainsi, la lumière sera indifféremment mise sous mode « Off » ou « On ». Pour que les lampes fonctionnent, les interrupteurs en rapport devront être positionnés sur « On ». Ceci permet une utilisation de la lampe en mode manuel. Ce mode pourra être utilisé aussi souvent que nécessaire.

Maintenance

Révisions Régulières et remplacement de la batterie (pile)

Les appareils de type RL4 et RB2 sont sans entretien. Néanmoins, l'ensemble des vérifications à suivre devra être effectué :

1. Vérifier la date sur l'accumulateur. Les accumulateurs devront être remplacés dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de fabrication. Par conséquent, si la date d'expiration de la batterie est antérieure à la prochaine date de révision du canot (radeau) de survie, la batterie (pile) devra être remplacée (remplacement standard, partie 71-C200).
2. Rechercher toute trace de corrosion ou dommage au niveau des feux (éclairages) ou piles (batteries). Enduire légèrement de graisse silicone le joint du connecteur de batterie. Repositionner ensuite le connecteur. Si les dommages ou la corrosion visible de l'unité doit être remplacée
3. Retirer les capsules de déclenchement de l'accumulateur R2B - la lumière doit s'allumer instantanément et fonctionner avec une forte intensité lumineuse. Si la lumière ne fonctionne pas, passer à l'étape 4. Si la lumière fonctionne, repositionner les capsules dans l'accumulateur ; le test est terminé.
4. En cas de problème relatif au fonctionnement de la lampe, remplacer les accumulateurs par des appareils du même type déjà testés. Reprendre les tests à partir de l'étape 3. Si la lumière fonctionne toujours mal, remplacer le feu et le câblage par un appareil déjà vérifié.

Après utilisation

L'accumulateur, l'éclairage (le feu) et le câblage devront être changés après utilisation.

Mise au rebut des piles

Mettre les piles au rebut conformément aux réglementations locales en vigueur. Cette mise au rebut devra être effectuée chez un agent spécialisé dans le recyclage ou la destruction des piles. Cet agent devra être agréé en matière de protection de l'environnement.

Sécurité

Les accumulateurs RB2 contiennent une pile au lithium. Par conséquent, l'accumulateur et la pile devront être manipulés correctement.

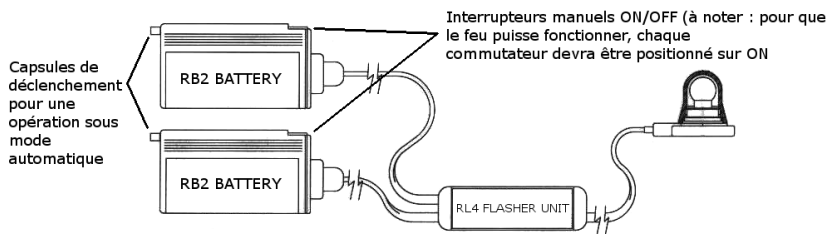
- Ne pas tenter de démonter l'assemblage électrique.
- Ne pas ajouter de connexions électriques extérieures.
- Ne pas recharger.
- Ne pas incinérer.
- Stocker entre -30°C et +65°C.

Informations en matière de Sécurité et de Santé

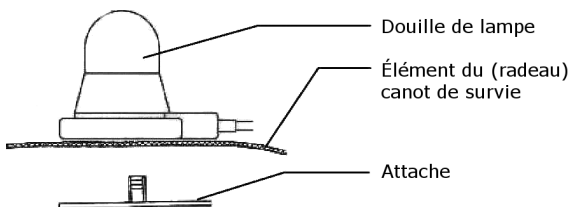
Les systèmes de feu de sécurité nautique alimentés au lithium Daniamant sont conçus pour une durée de vie estimée à 5 ans. Les batteries ou piles sont principalement de type Dioxyde de soufre / Lithium. Ces piles à combustibles sont pressurisées et scellées hermétiquement. Lors de la livraison, ces piles sont protégées de tout choc électrique par des diodes et un fusible. Elles sont également isolées de l'environnement par le biais d'un boîtier en plastique moulé. Ces conditions étant respectées, les appareils ne présentent plus de dangers pour la santé.

Toutes les informations relatives à la composition et le comportement de ces produits sont contenues dans la Fiche Toxicologique disponibles sur notre site web (www.daniamant.com) ou sur demande.

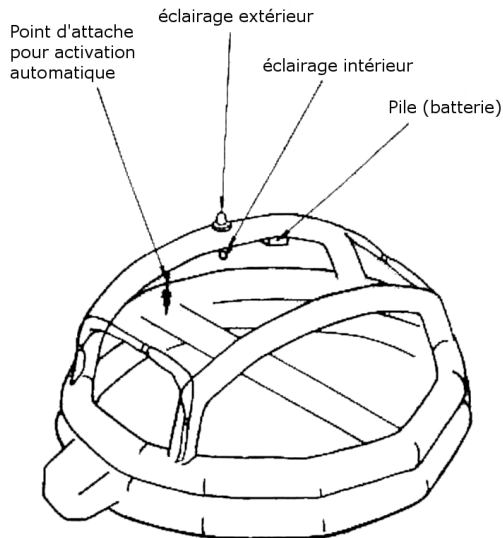
Feu et accumulateur



Méthode pour fixer



La forme de l'attache est un disque plat pourvu de pattes saillissantes sur l'une des faces. Ainsi, la base de la douille peut être rattachée au disque. Pour pouvoir être fixée, l'attache nécessite la présence de deux trous de diamètre 6mm à 30mm des centres I du radeau. Ainsi, l'espace nécessaire indispensable à la mise en place des clips est respecté. Convient à la fixation des équipements ou matériaux d'une épaisseur max. de 3mm.



Canot de survie : suggestions de points d'attache (possibilité d'utiliser des positions alternatives)

Instructions relatives à l'élimination du produit

Lumières de Daniamant Situation survivant contiennent des batteries ainsi que l'électricité et composants électroniques, et doit donc être séparée de la domestique flux de déchets et recyclés. Mise au rebut correcte de ce produit contribuera à sauver des ressources précieuses et à prévenir les éventuels effets négatifs sur la santé humaine et de l'environnement, qui pourraient résulter d'une manipulation inappropriée des déchets. Daniamant lumières sont marqués avec le symbole ci-dessous, qui véhicule l'idée que Ces déchets doivent être traités séparément des ordures ménagères.



Pour assurer la conformité avec les règlements DEEE et de la batterie, l'emplacement Survivor Lumières mis sur le marché au Royaume-Uni ou le Danemark doit être retourné à, Daniamant au Royaume-Uni ou au Danemark, ou déposés dans votre établissement le plus proche de collecte des DEEE désignés exploité par votre autorité locale.

Des exemplaires supplémentaires de cette installation et d'entretien sont disponibles à télécharger à partir de notre site Web www.daniamant.com Une copie de ces instructions doivent être organisées avec les navires / manuel de formation des propriétaires.